

Droit de l'urbanisme : révision du PLU

Par mariege, le 17/12/2006 à 11:25

Bonjour,

dernière petite question concernant le droit de l'urbanisme,

quelles sont les regles applicables dans une commune lorsque le PLU est en revision? on applique les regles de droit positif? ou bien on applique les regles de l'ancien document d'urbanisme en vigueur?

merci par avance pour vos reponses

marie

Par mariege, le 20/12/2006 à 11:12

on applique la loi de constructibilité limitée et le RNU en entier?

Par **Yann**, le **20/12/2006** à **11:22**

En attendant que le nouveau document soit applicable, l'ancien reste en vigueur. Comme pour tout acte normatif.

Par mariege, le 20/12/2006 à 11:49

merci

marie

Par Vincent, le 24/12/2006 à 16:38

...et quand la commune ne dispoait initialement pas de PLU ou de POS, je crois qu'on applique des règles supplétives, non?

Par mariege, le 27/12/2006 à 11:04

le RNu en entier du coup